

PROCES VERBAL REUNION DU 29 JUILLET 2014

Présents : MERET Louis, RONDEPIERRE Jacquy, CHANTELOUP Bernard, DUJON Michel, SOUFFERANT Yannick, TRUGE Laurent, FONGARNAND Michel, RONDEPIERRE Mathieu, VERGNAUD Jordan, BRASSEUR Martine, SOTTY René

Secrétaire de séance : TRUGE Laurent

MISE EN PLACE GARDERIE

La commission affaires scolaires qui s'est réunie le 25 Juillet fait un rapport au conseil sur le projet de mise en place d'une garderie péri-scolaire à la rentrée prochaine :

Effectifs : irrégulier et incertain du fait qu'une mère de famille est actuellement sans emploi et donc ne mettra pas son enfant à la garderie et que certains enfants ne fréquenteront pas tous les jours. On peut espérer une moyenne de 4 Enfants le matin et 4 le soir.

Horaires retenus :

Matin : 7 heures à 9 Heures

Soir : 15 H 55 à 18 H 55

Personnel :

Michel DUJON se retire de la salle du conseil, son épouse ayant postulé pour l'emploi.

Un agent en CUI sur 20 heures hebdomadaire ou 24 selon la législation

Il sera compensé par l'état au taux de 80%

Le maire donne au conseil la liste des candidates pour le poste.

La commission affaires scolaires a sélectionné deux candidates à l'emploi qui ont été reçues pour un entretien.

Le conseil par 10 Voix choisit Sabine DUJON pour ce poste.

Facturation aux familles : Le conseil fixe à 1.20 € par prise en charge soit pour un enfant qui fréquentera la garderie matin et soir 1.20 € pour le matin et 1.20 € pour le soir.

La recette serait d'environ 1500 € pour l'année alors que le coût du personnel s'élèvera à environ 3200 €.

Règlement Intérieur : Le conseil approuve le règlement et la fiche d'inscription où il sera rajouté la possibilité pour l'agent en charge de la garde d'emmener les enfants à l'aire de jeux. Il est nécessaire d'équiper la salle de la garderie du téléphone.

MOTION CONTRE LA REFORME TERRITORIALE

Monsieur le Maire communique à chaque conseiller municipal le texte de la motion adoptée par le Conseil Général de l'Allier dans sa séance du 26 Juin 2014 contre le projet de réforme territoriale voulu par le gouvernement. Dans cette motion, le Conseil Général de l'Allier, à l'unanimité de ses membres, s'oppose au projet de loi adopté en conseil des ministres le 18 Juin 2014 pour une réforme territoriale qui aboutira à agrandir les régions et supprimer les départements en 2020.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve totalement la motion prise par le Conseil Général de l'Allier le 26 Juin 2014. Une délibération sera prise dans ce sens.

FORMATIONS

Monsieur le Maire expose au conseil que les employés communaux seront amenés à participer à des formations payantes organisées au niveau local en union de collectivités. Le CNFPT développe ce type de formation au niveau local afin d'encourager les employés

communaux à la formation et réduire les frais de déplacement des agents. Ces formations sont organisées et payées par une collectivité « pilote » qui se charge ensuite de demander le remboursement à chaque collectivité de la part lui incombant pour ses agents. Le conseil approuve le principe et accepte de rembourser aux collectivités « pilote » les frais de formation des agents communaux.

LOGEMENT MAISON LE BOURG

Monsieur et Madame BONNOT Ludovic ont fait connaître qu'ils quitteront leur logement le 9 Octobre 2014. Il semble que des travaux sont à prévoir dans le logement avant de le relouer. Il sera demandé à Monsieur et Madame BONNOT s'ils consentent à libérer le logement avant le 9 Octobre 2014 puisqu'ils occupent déjà leur nouveau logement.

DIVERS

Le Conseil, approuve le retrait de la commune de Chiddes du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge Fourrière.

Le Maire donne lecture au conseil de la délibération motion prise par le conseil municipal de Le Donjon pour s'opposer à la fermeture du bureau de poste du Donjon les après-midi du mois d'Août. Le conseil soutient la motion pour la Poste du Donjon et soutient tout client de la poste qui déposera un recours au Tribunal Administratif.

La Communauté de Communes Le Donjon Val Libre propose aux communes qui le veulent l'installation de défibrillateurs. Le conseil approuve cette proposition.

Le Maire présente au conseil le devis établi par le SIVOM Vallée de la Besbre pour le remplacement d'une borne incendie à La Croix Galland : Coût 489.25 € La question sera revue début 2015 pour inscription au Budget 2015 et subvention sur le fonds 1 du conseil Général.

Le Maire présente au conseil l'offre de BERGER LEVRAULT pour un service de sauvegarde en ligne Coût : Installation 100 € H.T. ensuite 28€ H.T. par mois. Le conseil accepte cette proposition.

Le Maire informe le conseil du nouveau découpage des cantons. Nous faisons maintenant partie du canton N° 5 de Dompierre sur Besbre.

Le Conseil rappelle la vitesse excessive dans le bourg. Il faudrait mettre en place un moyen de ralentir les véhicules. Il est envisagé l'implantation de bandes rugueuses aux entrées de l'agglomération. Le passage clouté situé en face de l'école sera repeint par l'employé communal et les panneaux réglementaires seront commandés.